



## Arrêté nommant la présidente de jury de l'examen conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF)

## Académie de Paris

(Session 2025)

Le Recteur de la région académique lle-de-France, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des Universités de Paris et d'Ile-de-France ;

**Vu** le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu la circulaire du 19 mai 2021 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

## **ARRÊTE**

ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2025, présidente de jury du certificat aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) de l'académie de Paris, Madame Christelle GAUTHEROT, Directrice Académique des Services de l'Education nationale chargée des écoles et des collèges de l'académie de Paris.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 mai 2024

Le Recteur de la région académique Ile-de-France Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des Universités de Paris et d'Ile-de-France

Bernard BEIGNIER

SIEC – Maison des examens 7 rue Ernest Renan 94749 ARCUEIL CEDEX Tél: 01 49 12 34 32 Fatoumata.ba@siec.education.fr www.siec.education.fr

